

SAINT-OUEN

REPRESSION SYNDICALE AU LYCEE BLANQUI

Une direction d'établissement, ignorante des règles et autoritaire cherche à faire sanctionner une MO CUISINE, commissaire paritaire SUD EDUCATION.

Alertée à plusieurs reprises sur de nombreux points de dysfonctionnements, sur des pressions exercées sur les agents ainsi que de maltraitance, la proviseure du Lycée, sur injonction de l'intendant, préfère sanctionner un agent connu et apprécié de tous du fait de sa seule appartenance au syndicat SUD EDUCATION.

La région Ile de France, qui jusqu'à présent a fait preuve plus de mépris que de compréhension envers les personnels techniques semble lui emboîter le pas.

MARIE-ALINE NE SERA PAS SANCTIONNEE !

TOUS EN GREVE !

VENDREDI 16 AVRIL

**RENDEZ-VOUS
DEVANT LE SIEGE DE LA REGION
(date de l'entretien disciplinaire)
METRO SAINT-FRANCOIS-XAVIER – 10H45**

Un intendant ignorant des règles. Exemple : il ignorait la loi sur la pause habillage déshabille. « je veux la voir ». On lui a fait voir. Il a été vexé.

Preuve de la répression syndicale. La direction insistait pour savoir si vraiment Marie-Aline représentait bien SUD Education. Un mandat de délégué a été envoyé au Lycée. Le lendemain, l'intendant arrive à 6H30 au Lycée. Il convoque « l'agent chef » dans son bureau. Ce dernier en ressort pour se rendre chez le médecin et après avoir rédigé un rapport.

Lundi de Pentecôte. Il ignorait que le lundi de Pentecôte était redevenu férié. Intervention de M-Aline. Il est contraint d'appliquer la loi, mais demande aux agents de venir bénévolement.

« Oubli de payer les ouvertures de droit ». Il s'agit d'une participation aux charges du logement de fonction. Cette faute obligera M-Aline à quitter son logement de fonction au 30 juin. Etc.